



Engagement pour la création d'un nouveau secteur UNE ROSE UN ESPOIR

Règles officielles de l'association UNE ROSE UN ESPOIR

Les règles à respecter sont :

- Adhésion à l'association mère (cotisation)
- Respect des statuts de l'association-mère pour les associations-filles. Ces statuts devront obligatoirement être renvoyés à l'association-mère, signés par le chef de secteur.
- Respect de la **date officielle** pour la métropole : la manifestation Une Rose Un Espoir se déroulera uniquement le **dernier week-end du mois d'avril**.
- Obligation d'utiliser l'affiche officielle Une Rose Un Espoir, proposée par l'association-mère, seul vecteur possible pour l'ensemble des secteurs en France
- Obligation d'utiliser **la rose** comme vecteur
- Obligation d'utiliser **la cravate** individuelle au logo de l'association pour l'emballage des roses, fournie par l'association-mère
- Obligation de se munir de tirelires officielles de **La Ligue contre le cancer**
- Obligation de remettre les fonds collectés à **La Ligue contre le cancer** du secteur concerné
- Obligation de transmettre dès la fin de l'opération au plus tard 15 jours après à l'association mère **les comptes** du secteur en question.
- Utilisation du logo protégé UNE ROSE UN ESPOIR à la seule fin de l'association. Son utilisation pour toute manifestation, quelle qu'elle soit, doit faire l'objet d'une demande d'autorisation à l'association-mère. Le logo ne devra, en aucun cas, être modifié ni même personnalisé, seul le logo déposé auprès de l'I.N.P.I. (Institut National pour la Propriété Industrielle), constitue le logo officiel. Seule l'identification du secteur est autorisée en respectant la charte graphique annexée aux présentes règles.
- Aucune collecte de fonds sous l'égide de UNE ROSE UN ESPOIR ne sera autorisée en dehors de la date officielle de la manifestation Une Rose Un Espoir (repas, concert, sortie moto, tombola ...liste non exhaustive). Aucune dérogation ne sera accordée.

Je soussigné(e)chef du secteur de :

Adresse postale :

Mail :

N° de Tel :

M'engage à respecter le règlement ci-dessus

Signature du chef de secteur :

Courrier signé à renvoyer au Président de l'association UNE ROSE UN ESPOIR (adresse ci-dessous)

UNE ROSE UN ESPOIR 65 Avenue du XX^{ème} Corps Américain 57000 METZ

Association inscrite au registre des Associations du Tribunal d'Instance de METZ le 10/02/2009 – Volume : 147 – Folio n° 49

www.uneroseunespoir.com



Engagement pour la création d'un nouveau secteur
UNE ROSE UN ESPOIR
Annexe aux Règles officielles de l'association

Charte graphique
UNE ROSE UN ESPOIR

Afin d'avoir une cohérence au sein de l'Association, les règles à respecter, sur tous les documents sont :

- Aucune inscription ne doit figurer dans et autour du cercle bordant le logo.
- Il est autorisé de faire figurer les coordonnées du secteur sous le logo, en respectant la charte graphique suivante (voir modèle) :
 - La police de caractère utilisée sera du type « candara » gras.
 - Hauteur de police : 14.
 - Couleur : bleu foncé (se rapprochant au maximum de la couleur de l'inscription « Le cœur des motards »)
 - Le nom du secteur se trouvera à la distance de 1 caractère (en hauteur) environ, sous le cercle du logo.
 - Le nom du secteur sera inscrit de manière rectiligne.



Je soussigné(e) chef du secteur de :

Adresse postale :

Mail :

N° de Tel :

M'engage à respecter la charte graphique ci-dessus dans tous les documents relatifs à mon secteur.

Signature du chef de secteur :

Courrier signé à renvoyer au Président de l'association UNE ROSE UN ESPOIR (adresse ci-dessous)